

**COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE
ARRÊTÉ N° PM025/2025**

OBJET : Règlementation de la circulation et du stationnement
Championnat UNSS triathlon
Chemin des Ondines

Acte publié le

20 FEV. 2025

Le Maire de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212- 5 ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8^e partie Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/67 relatif à la signalisation routière et modifiée successivement ;

VU la demande de Mme Anaïs SANCHEZ BOLARD de l'UNSS Rhône en date du 10/01/2025 ;

VU le dossier de demande pour la manifestation transmis par la Préfecture du Rhône en date du 23/01/2025 ;

CONSIDÉRANT que les championnats UNSS triathlon se dérouleront les mercredis 26 mars et 9 avril 2025 et emprunteront des voies communales ;

CONSIDÉRANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des concurrents et des usagers de la route ;

CONSIDÉRANT que la voie en cause est une voie communale ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Les mercredis 26 mars et 9 avril 2025, de 12 h à 17 h 30, la circulation sera interdite chemin des Ondines sauf pour les riverains et les secours.

ARTICLE 2 : Une déviation sera mise en place par le chemin du Michon, le chemin du Rat, l'avenue Benoît Launay et l'avenue Lucien Blanc (RD30).

ARTICLE 3 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur le parcours.

ARTICLE 4 : Une signalisation appropriée sera installée par les organisateurs.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché sur le parcours de la course, 48 heures avant son début.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- la brigade de Gendarmerie de VAUGNERAY,
- la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- le Directeur des services techniques de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- le service environnement de la CCVL,
- Mme Anaïs SANCHEZ BOLARD.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE le 18 février 2025

Bernard ROMIER, Maire

